

**OBJET : DM N°2 DU BUDGET
ANNEXE IMMEUBLE DE BUREAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 Résultat des votes : Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0	Présents les délégués avec voix délibérative : Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; Excusé : Sébastien MASSIT Pouvoirs : Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
---	---

CONSIDÉRANT que cette décision modificative correspond à des correctifs d'imputations budgétaires à la suite du travail sur l'actif réalisé conjointement avec les services du SGC ; à des ajustements d'écritures pour que l'annuité de la dette soit couverte par des ressources propres et l'annulation d'un titre émis l'année précédente.

Code INSEE 38155	Com. Communes Cœur de Chartreuse - IMMEUBLES BUREAUX CC CŒUR DE CHARTREUSE	DM n° 2	2026
---------------------	---	---------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET IMMEUBLE DE BUREAUX**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	77 919.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	77 919.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 752-01 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 019.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 019.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	78 019.00 €	0.00 €	78 019.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77 919.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77 919.00 €
D-21321-01 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 21352-01 : Install générales .. des constructions - Bâtiments privés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	77 919.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	77 919.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	87 919.00 €	0.00 €	87 919.00 €
Total Général		165 938.00 €		165 938.00 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les écritures intégrées dans la DM n°2 du budget annexe Immeuble de bureaux

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 1^{er} octobre 2026,

